

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) GOX 2X0
Téléphone: (819) 374-4525 / Télécopieur: (819) 374-9132

Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca



INFO – CONSEIL MUNICIPAL

Novembre 2022

Pour faire suite à la réunion du conseil le 14 novembre, voici les principales décisions et les projets en cours. En ce qui a trait aux procès-verbaux des réunions, vous pourrez les consulter au www.st-maurice.ca sous l'onglet Vie municipale/Procès-verbaux.

Second projet de règlement numéro 2022-621 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 (agrandissement de la zone 221-R dans le secteur Neault)

Pour faire suite à l'assemblée de consultation qui s'est tenue à 18h30 lundi le 14 novembre et compte tenu des commentaires reçus des citoyens présents, le conseil municipal a décidé de suspendre la décision jusqu'au mois prochain concernant le second projet de règlement numéro 2022-621.

Nomination du maire suppléant

À tous les 4 mois, le conseil municipal nomme un maire suppléant, au cas ou monsieur le maire devrait s'absenter. Le conseil a nommé monsieur Mario Massicotte pour les 4 prochains mois.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de l'article 358 de la « Loi sur les élections et référendums municipaux LERM », tout membre du conseil doit :

 Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour.

Monsieur le maire Gérard Bruneau, madame la conseillère Sophie Gagnon, messieurs les conseillers Stéphane Gagnon, Donald Jacob, Mario Massicotte, Yanick Marchand et Michel Beaumier ont déposé leur déclaration à la réunion du 14 novembre.

Engagement d'un pompier au service incendie

La direction du service incendie recommande l'embauche de monsieur Patrick Talbot qui avait quitté pour des raisons personnelles, Bon retour au service incendie monsieur Talbot.

Protocole d'entente avec le Parc de la Rivière Batiscan

La municipalité a renouvelé le protocole d'entente pour l'accessibilité gratuite des citoyens de la municipalité au Parc de la Rivière Batiscan. Le coût pour la municipalité est de 1,50 \$ par citoyen ce qui permet à la population habitant à Saint-Maurice de bénéficier de la gratuité pour l'entrée au Parc de la Rivière Batiscan. N'hésitez pas à aller vous promener dans les magnifiques sentiers aménagés au Parc.

Entente avec la MRC Des Chenaux et le Groupe Imagi pour <u>l'affichage dans les abribus</u>

Le conseil municipal a autorisé la délégation à la MRC Des Chenaux, de l'administration de l'entente de service avec le Groupe Imagi Communication inc. pour la gestion des revenus publicitaires des 2 abribus qui sont situés à l'arrière de la salle municipale et à côté du parc de planches à roulettes.

Règlement numéro 2022-619 relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés

Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-619 qui établit le tarif applicable aux dépenses occasionnées pour le compte de la municipalité par les élus et/ou les employés. Vous pouvez consulter le règlement sur le site internet de la municipalité au www.st-maurice.ca sous l'onglet Vie municipale/Règlements.

Nettoyage du réservoir d'eau potable

Le conseil municipal a accordé un contrat à la compagnie Tec Industrie inc. concernant le nettoyage du réservoir d'eau potable au coût de 9 014,96 \$ taxes incluses. Les travaux se feront les 29 et 30 novembre prochain. Il est possible, pendant ces journées que l'eau soit bouillée et que la pression soit diminuée. Veuillez vérifier votre eau avant d'effectuer un lavage.

Détecteur de gaz à la caserne

Le conseil municipal a accepté la soumission de Régulvar TR au montant de 5 375 \$ plus les taxes applicables pour des travaux de détection de gaz à la caserne. Ces travaux seront financés par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

Conduite d'eau potable

Afin des présenter une demande complète pendant la période hivernale au ministère de l'Environnement concernant la construction d'une nouvelle conduite d'eau potable. Le conseil municipal a accepté l'offre de services professionnels de la firme Stantec pour l'évaluation environnementale au coût de 6 100 \$ plus les taxes applicables et aussi, l'offre de services professionnels de la firme Stantec relative à une observation écologique au coût de 10 840 \$ plus les taxes applicables.

Construction de la toiture du perron à la salle municipale

Compte tenu de la problématique au niveau de la réception de certains matériaux ainsi que de la température, le conseil municipal a accepté de retarder les travaux au printemps prochain une entente est intervenue avec Les Constructions FMT inc. en ce sens.

Prochaine réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil aura lieu lundi le 12 décembre à 19h dans la salle en haut. Ces réunions sont publiques et toute la population est invitée à y assister.

N'hésitez pas à venir rencontrer vos élus!

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Offre d'emploi - « Préposé(es) à la surveillance et à l'entretien de la patinoire »

Le service des loisirs recherche de préposés(es) à la surveillance et à l'entretien de la patinoire.

Les préposé(es) devront avoir 16 ans et plus et être **disponibles** de la fin décembre à la mi-mars.

Tâches: Surveillance et entretien de la patinoire et toutes autres tâches connexes.

Compétences: Débrouillard, responsable et ponctuel, ayant le sens des responsabilités.

Cours de premiers soins serait un atout.

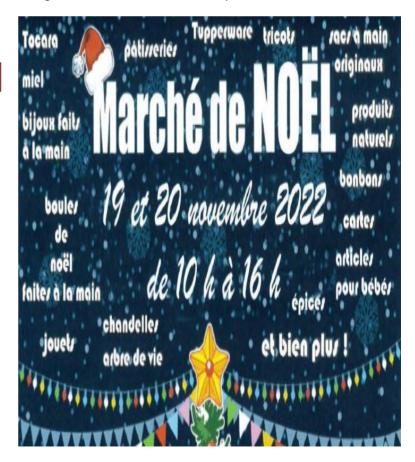
Faire suivre votre CV avant 16h jeudi le 1er décembre 2022

à l'attention de madame Karine Dufresne par courriel à : infocitoyens@st-maurice.ca



Marché de Noël 1er édition

Marché de Noël à la salle municipale en haut le 19 et 20 novembre de 10h à 16h. Plusieurs artisanats vous attendent en grand nombre. Nourriture sur place !!!



Organisé par l'Équipe communautaire de Saint-Maurice.